



CNT Confédération Nationale du Travail Union départementale 38

Anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire

Mercredi 22 Octobre se tient le procès de Romain Dunand, militant de la CNT actif au sein du Réseau Éducation Sans Frontière, poursuivi par Nicolas Sarkozy pour outrage à autorité publique. En décembre 2006, Florimond Guimard était arrêté suite à une manifestation du RESF. Romain avait alors adressé ses protestations au ministère de l'Intérieur en ces termes : «voilà Vichy qui revient : Pétain avait donc oublié ses chiens». **Nous sommes ici pour manifester notre soutien à Romain.**

Mais nous sommes aussi ici parce que nous refusons de rester immobiles face à l'avancée des idées et des pratiques fascisantes.

Comment faut-il nommer un pouvoir, accaparé par des privilégiés, qui s'exerce par un contrôle de plus en plus strict du reste de la population ? Par la mise en fiche des individus dès l'école [fichier base-élèves] et la multiplication des fichiers policiers, le déploiement de technologies de contrôle dans les lieux publics et au travail [vidéo, biométrie], il réduit nos libertés de circuler et d'agir.

Comment faut-il nommer un Etat qui repose sur sa capacité à réprimer touTEs celles et ceux qui sortent du rang ? Celles et ceux qui refusent de

se soumettre au contrôle, aux hiérarchies, à l'exploitation capitaliste, à la violence s'exposent à la répression, physique ou économique.

Comment faut-il appeler un gouvernement qui stigmatise et réprime une partie de la population, rendant responsables les migrantEs des maux que ce gouvernement a lui-même produits ? Les pratiques policières et judiciaires développées à l'encontre des sans-papiers, contrôles au faciès, traques dans les transports, au travail, dans les administrations et les écoles, leur enfermement dans des centres de rétention où somnifères et tortures ne permettent même plus de contenir les révoltes, sont telles que régulièrement un homme ou une femme se suicide plutôt que de se laisser arrêter. Et à présent, pour celles et ceux qui les soutiennent, c'est le procès, l'amende, voire la prison.

Le contrôle, la répression et le racisme sont les armes d'un système défaillant qui tente de se maintenir en réduisant les libertés de touTEs. Un système fondé sur l'exploitation par le travail salarié, et qui fait peser sur les travailleurs et les travailleuses, d'ici ou d'ailleurs, ses propres débauches. **Contre l'avancée du fascisme, nous opposons notre soutien aux migrantEs économiques et politiques, et notre solidarité entre exploitéEs.**

**Rassemblement en soutien à Romain, contre tous les fichages et tous les flicages
Mercredi 22 Octobre 2008 à 17h30 place Notre-Dame**



Contacts : CNT UD-38, BP 385 38015 Grenoble cedex 1 interco.38@cnt-f.org
Permanence : premier lundi du mois 18-20h au **102** rue d'Alembert

Généralisation du délit d'outrage.

En 10 ans, les procès pour "délict d'outrage" ont augmenté de 80 %. Il y en a eu 31 731 en 2007 et en 2008, et le nombre connaît une courbe exponentielle. En juillet 2008, un Collectif pour une dépénalisation du délit d'outrage a été fondé à l'initiative de Romain Dunand et d'autres personnes poursuivies. À titre d'exemple le 24 juillet 2008, Patrick Mohr, metteur en scène, assiste à un contrôle d'identité «au faciès» de musiciens africains. Intervenant oralement auprès des CRS, il est agressé et tabassé par ceux-ci, maintenu en garde à vue pendant 16 heures, et poursuivi pour «outrage, incitation à l'émeute et violence envers des dépositaires de l'autorité publique». Fréquemment, le délit d'outrage est ainsi utilisé par les forces de l'«ordre» pour couvrir leurs méfaits, notamment dans le cadre de la répression des mouvements sociaux, et arrondir leurs fin de mois.



Répression syndicale à La Poste.

La Poste, devenue une entreprise avant même d'être privatisée, refuse toute discussion de sa politique de dégradation à la fois de service rendu à la population et des conditions de travail. Elle semble prête à tout pour faire taire toute contestation tant il lui apparaît clair que, tactiquement, une répression forte des militants actifs est le meilleur moyen de prévenir d'éventuels conflits.

Serge Reynaud, facteur marseillais et syndiqué CNT, a écopé d'une mise à pied de deux ans pour avoir pris la parole et participé à des actions collectives lors d'une grève en Mai dernier.

La liberté d'expression, la liberté syndicale et le droit de grève auraient-ils été supprimés ? Nous exigeons l'arrêt de toutes les poursuites disciplinaires à l'encontre de Serge Reynaud. La Cnt continue de se battre contre les privatisations et l'avancée du capitalisme. **Nous n'aurons que ce que nous prendrons !**



la CNT : UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation, telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et qui reste plus que jamais d'actualité, englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente au plus près ses intérêts. Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social. Parce qu'elle offre une structure solide sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et pour, ensuite, réorganiser la société.

DE COMBAT ! Parce que la plupart des syndicats sont actuellement englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes. Parce que l'État et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles. Parce que les intérêts des travailleurs et travailleuses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que seule la lutte est payante (grèves, occupations, manifestations, boycott...). Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les permanents syndicaux, dans leur ensemble, génèrent la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations. Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqué-e-s elles et eux-mêmes. Parce que nos délégué-e-s sont élu-e-s sur des mandats précis et qu'ils et elles sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat. Parce que nous tenons à l'autonomie des syndicats locaux et au fédéralisme. Parce que nous préconisons l'auto-organisation des luttes (comités de grève, coordinations...).

SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts, renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population, et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée... Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles ou inter catégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs et chômeuses, des précaires, des mal logé-e-s, des sans-papiers, des lycéens et lycéennes, des étudiants et étudiantes sont aussi les nôtres. Parce que les travailleurs et travailleuses du monde entier sont tous et toutes victimes des mêmes maux.